

École doctorale EDGE, Nantes Université
F.C. Wolff, directeur ED EDGE Pays de la Loire

Procédure Habilitation à Diriger des Recherches (février 2023)

1. Dossier de candidature

Le dossier transmis à l'école doctorale EDGE Pays de la Loire pour le site de Nantes université doit comprendre trois documents.

1.1. Formulaire de demande d'autorisation d'inscription à l'HDR

Ce formulaire à compléter est disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://www.univ-nantes.fr/medias/fichier/hdr-imprime-demande-inscription-oct2022_1665759023101-pdf?ID_FICHE=1259692&INLINE=FALSE

1.2. Diplôme

Pour déposer une demande, le candidat doit être titulaire depuis deux ans au moins d'un diplôme de doctorat.

Lorsque cette dernière condition (détection du doctorat) n'est pas remplie, le candidat doit pouvoir justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat. Ce cas peut s'appliquer pour les titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou bien pour les diplômés de docteur ingénieur qui doivent dans ce cas être complétés par d'autres travaux ou par une activité d'enseignement et de recherche à temps plein d'une durée minimale de cinq ans.

La photocopie du diplôme de doctorat doit être jointe à l'appui de la demande d'inscription. Les diplômes étrangers devront être traduits et certifiés conformes.

1.3. Manuscrit

Un document en vue de l'habilitation devra être transmis à l'école doctorale sous une version électronique, au format pdf. Le manuscrit sera structuré autour des éléments suivants :

- un CV détaillé présentant l'ensemble des études et de la carrière professionnelle du candidat, ses activités de recherche et d'animation de la recherche.

Les activités d'animation de la recherche regroupent l'encadrement d'étudiants de master 2 et l'encadrement ou co-encadrement de thèses, la participation à des jurys de thèse, l'obtention de contrats de recherche, la coordination de programmes collectifs de recherche, l'organisation ou l'animation de séminaires, colloques et workshops, les séjours à l'international, etc.

- une synthèse des travaux de recherche mettant en avant les résultats les plus significatifs obtenus depuis l'obtention du diplôme de doctorat ainsi que les projets scientifiques de recherche

Le candidat mettra en perspective son parcours scientifique par une réflexion sur ses champs de recherche, ses méthodologies, ses questionnements et les apports majeurs de ses travaux publiés. Il présentera également ses travaux en cours et ses projets futurs de recherche, en intégrant la dimension d'encadrement de travaux d'étudiants. La synthèse doit être détaillée et ne comprendre que des travaux à caractère scientifique : elle est destinée à apprécier les aptitudes du candidat à exercer des fonctions de direction de recherche.

- une liste détaillée des publications classées par type : articles dans des revues à comité de lecture, articles dans des revues sans comité de lecture, ouvrages, chapitres d'ouvrages, publications dans des actes de colloques, autres publications.

Pour les revues à comité de lecture, il convient de faire figurer les éventuels classements des revues ou les facteurs d'impact quand ceux-ci existent.

- une copie des cinq publications jugées par le candidat comme les plus représentatives de ses activités (ces travaux seront placés en annexe)

2. Critères de recevabilité

L'école doctorale étudiera le dossier autour de sa double dimension dossier scientifique et activité d'encadrement avant de délivrer un avis favorable à la demande d'habilitation.

2.1. Dossier scientifique

Le dossier scientifique doit permettre de montrer la maturité scientifique du candidat et son aptitude à diriger les recherches.

Pour être recevable, un dossier devrait idéalement comporter au moins une dizaine de publications dans des revues à comités de lecture. Une attention particulière sera portée à la production scientifique des cinq dernières années et à l'impact de cette production parmi les meilleures revues de la discipline.

Les contrats de recherche obtenus et gérés par le candidat joueront un rôle important puisqu'ils constituent un élément clé de la séniorité.

Les critères minimaux de publications retenus sont les suivants :

- *au moins cinq articles publiés dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement Hcéres économie-gestion sur les dix dernières années, dont deux au cours des cinq dernières années*
- *au moins deux articles dans des revues internationales de rang A publiées dans des revues à comité de lecture référencées dans le classement Hcéres économie-gestion sur les 10 dernières années, dont un au cours des cinq dernières années*

2.2. Activités d'encadrement

L'HDR est une reconnaissance de l'aptitude à la direction d'activités de recherche. A ce titre, l'activité d'encadrement du candidat est un critère essentiel.

Il sera pris en compte de façon privilégiée le co-encadrement d'une thèse qui devra avoir été soutenue. Idéalement, cette thèse aura donné lieu à une publication référencée, que celle-ci soit ou non co-signée entre le doctorant et le co-encadrant.

Les encadrements de thèses en cours et de mémoires de master 2 seront également pris en considération. Idéalement, ces encadrements auront donné lieu à une publication référencée, permettant d'apprécier l'implication de l'encadrant.

Le critère minimal d'encadrement retenu pour une validation par la direction de l'école doctorale est celui d'au moins un co-encadrement en cours, avec une préférence pour le co-encadrement d'une thèse soutenue.

3. Modalités d'application

Le critère relatif aux publications sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le critère relatif à l'encadrement sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2024. Dans une période transitoire, des encadrements de mémoires de master 2 sont a minima attendus.

Dans son examen de la recevabilité d'un dossier au regard des critères de publications et d'encadrement, la direction de l'ED se réserve une marge d'appréciation sur la stricte application des critères dans leur dimension quantitative et sera attentive à la dimension qualitative.

Lorsque le candidat est extérieur à Nantes Université ou non membre d'un des laboratoires rattachés à l'ED EDGE Pays de la Loire, il est invité à préciser les motifs qui l'amènent à déposer une candidature à l'HDR auprès de Nantes Université. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la prise en charge des frais de soutenance qui n'ont pas vocation à être pris en charge par les unités de recherche rattachées à l'ED EDGE pour les candidatures extérieures.